

Personnels chargés de l'Accompagnement des Elèves en Situation de Handicap (AESH)

Les contrats

AESH: Recrutés par l'**Education nationale**. Personnels ayant un diplôme dans le domaine de l'aide à la personne. CDD de 2 ans minimum et 6 ans maximum. A ce terme le contrat en CDI peut être signé.



CUI: Contrat Unique d'Insertion. Recrutés par **Pôle Emploi** (sans emplois, difficultés d'insertion professionnelle...). CDD de 1 an minimum et 2 ans maximum. A ce terme, un contrat AESH peut être signé.

Les types d'accompagnement

Sous contrôle de l'enseignant:



Aider aux élèves en situation de handicap.

Favoriser l'autonomie.



Individuelle

Aide soutenue et prolongée pour un élève (quotité horaire déterminée). Quand l'aide mutualisée ne répond pas aux besoins.



Mutualisée

Pour plusieurs élèves n'ayant pas besoin d'une aide soutenue.

Accompagnement en Ulis

Accompagnement collectif à l'ensemble des élèves du dispositif dans le 1er et 2nd degré

Les différentes missions

1

Accompagne les élèves dans l'accès aux activités d'apprentissage

Stimule les activités sensorielles, intellectuelles et motrices des élèves. Utilise des supports adaptés, faciliter la communication, la compréhension, assiste l'élève dans la prise de note, l'écriture, contribue à l'adaptation des situations d'apprentissage, accompagne dans les situations d'évaluation et lors d'aménagements d'examens... Les adaptations sont conçues au préalable par les professionnels.



AESH



2

Accompagne les élèves dans les actes de la vie quotidienne

Actes essentiels de la vie (aide à la prise de repas, habillage, déshabillage, la toilette...), mobilité (favoriser l'installation matérielle, les déplacements...), sécurité et confort (s'assurer que les conditions soient remplies).



Dans le cadre d'un Plan Educatif Territorial (PEDT), l'AESH, peut être amené à intervenir sur le temps périscolaire

4

Aide à la prise de médicaments et aux gestes techniques spécifiques

Sous condition d'un PAI.



3

Accompagne les élèves dans les activités de la vie sociale et relationnelle

Favorise l'accueil et la mise en confiance, la communication, les relations et la participation de l'élève aux activités, sensibilise l'environnement au handicap, prévient les situations de crise, d'isolement ou de conflit.

